

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h 40** le **jeudi 4 octobre 2018** 405, boulevard Laurier.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère  
Monsieur René Poirier, conseiller  
Monsieur Bernard Cayer, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller  
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller  
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018**
4. **ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de Sainte-Marie-Madeleine - Adoption
  - 6.2 Règlement 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de Sainte-Marie-Madeleine - Adoption
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 7.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 30 septembre 2018
  - 7.2 Approbation des comptes à payer
  - 7.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Rencontre
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 8.1 Régie Intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent - Demande d'intérêts
  - 8.2 Colloque Sécurité Civile Octobre 2018 - Autorisation

8.3 Entériner les démissions de trois (3) pompiers

**9. TRANSPORT**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

10.1 Inspections et caractérisations de cinq (5) installations septiques - Mandat à la compagnie Laboratoire Montérégie

10.2 Bris de conduite d'eau potable boulevard Huron et route 116 - Mandat aux services juridiques de la MRC des Maskoutains

10.3 Postes de pompage et poste de rechloration - Mandat d'opération et de contrôle

10.4 Réseau d'eau potable - Mandat pour les prélèvements et analyses

**11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Septembre 2018

12.2 Dépôt - Procès-verbal du CCU tenu le 27 septembre 2018

12.3 Dérogation mineure Sylvain Brodeur - 3560 Montée du 4e rang

**13. LOISIRS ET CULTURE**

13.1 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du 26 septembre 2018

13.2 Bibliothèque - Partage de l'actif - inventaire

13.3 Activités Automne 2018 - Signature des ententes

**14. VARIA**

**15. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 H 40**

2018-10-241

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-10-242

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2018 lequel a été transmis par courriel le 18 septembre 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Poirier

**APPUYÉ DE :** Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-10-243

### **4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

*CONSIDÉRANT* les correspondances reçues depuis le 6 septembre 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pascal Daigneault

**APPUYÉ DE :** Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

QUE les correspondances reçues depuis le 6 septembre 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. LÉGISLATION**

2018-10-244

#### **6. 1 RÈGLEMENT 18-488 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE SAINTE-MARIE-MADELEINE - ADOPTION**

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine s'est dotée d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux par l'adoption du Règlement 12-409, amendé par le Règlement 16-454 en date du 12 septembre 2016;

*CONSIDÉRANT QUE* suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (2018, chapitre 8) sanctionnée le 19 avril 2018, une modification a été apportée à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) afin de prévoir les règles d'après-mandat pour les employés;

*CONSIDÉRANT QUE* cette modification doit être intégrée aux codes d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Marie-

Madeleine, ces règles entrant en vigueur le 19 octobre 2018;  
CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 18 octobre 2017 la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans un certain organisme*, dont les dispositions sont en vigueur depuis le 1er juillet 2018;  
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2018;  
CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux élus et à la population lors de la séance ordinaire du 6 septembre et que le dépôt du projet de règlement a également été effectué à cette date;  
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a mentionné l'objet dudit règlement, lequel n'entraîne aucune dépense, ni financement;  
CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 18 septembre 2018;  
CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, une consultation des employés a eu lieu en date du 26 septembre 2018 et copie du nouveau Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux a été mis à leurs dispositions;  
CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption, chaque employé recevra une copie et ils devront s'engager à respecter ce code et que cet engagement sera versé au dossier de chaque employé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René-Carl Martin  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Poirier  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte, en cette séance, le règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

**2018-10-245**

**6. 2 RÈGLEMENT 18-489 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE SAINTE-MARIE-MADELEINE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté le 5 avril 2018 le Règlement 18-482 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;  
CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, chapitre 8) sanctionnée le 19 avril 2018, une modification a été apportée à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) afin de prévoir les règles employées;  
CONSIDÉRANT QUE cette modification peut être intégrée au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;  
CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 18 octobre 2017 la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, dont les dispositions sont entrées en vigueur depuis le 1er juillet 2018;  
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2018;  
CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux élus et à la population lors de la séance du 6 septembre 2018 et que dépôt du projet de règlement a également été effectué à cette date;  
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a mentionné l'objet dudit

règlement, lequel n'entraîne aucune dépense, ci financement;  
CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 18 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Ginette Gauvin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Bernard Cayer  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte, à cette séance, le Règlement 18-489 relatif à la révision du Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **7.1. DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2018**

La directrice générale a transmis, par courriel le 1er octobre 2018 aux membres du conseil, le rapport budgétaire au 30 septembre 2018.

**2018-10-246**

### **7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance.  
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Ginette Gauvin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Pascal Daigneault  
et résolu à l'unanimité :

D'approuver les salaires payés de 40 715.62 \$, les comptes payés par chèques au montant de 6 197.89 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 22 595.35 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 487 145.93 \$, à l'exception de la facture des Entreprises Michaudville inc. au montant de 2 820,58 \$, le tout avec dispense de lecture.

**2018-10-247**

### **7.3. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - RENCONTRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pascal Daigneault  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Bernard Cayer  
et résolu à la majorité :

QUE le conseil municipal demande une rencontre d'information au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 octobre 2018.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2018-10-248**

### **8.1. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT -**

## **DEMANDE D'INTÉRÊTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine et la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine sont à réaliser une étude sur l'opportunité d'un regroupement de leurs territoires par l'entremise d'un comité de travail;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est faite avec l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE nous sommes à l'étape d'évaluer les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la charge fiscale pour la sécurité publique, en particulier les services de la Sûreté du Québec, augmenterait d'environ 61 % selon les données actuelles, suite à un regroupement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'explorer d'autres alternatives pour le service de police;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Régie Intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent de nous faire connaître son intérêt pour desservir nos deux municipalités lesquelles représentent une superficie de 55.10 km<sup>2</sup> et une population de 5 450;

DE connaître l'impact financier pour desservir nos deux municipalités;

DE transmettre la présente résolution à la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine, au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ainsi qu'au député de Borduas monsieur Simon Jolin-Barrette.

**2018-10-249**

### **8.2. COLLOQUE SÉCURITÉ CIVILE OCTOBRE 2018 - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage le développement ainsi que la formation continue de ses employés relativement à leurs tâches;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique tiendra un colloque sur la sécurité incendie et civile en octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense d'environ 1 200 \$ est prévue au budget 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Ginette Gauvin

**APPUYÉE DE :** Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Mathieu Lacombe à participer à ce colloque tenu à Québec les 23 et 24 octobre 2018;

D'autoriser le paiement des dépenses d'inscription, d'hébergement, de déplacement et repas sur présentation des pièces justificatives, selon les dispositions en vigueur.

**2018-10-250**

### **8.3. ENTÉRINER LES DÉMISSIONS DE TROIS (3) POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service sécurité incendie nous informe que trois (3) pompiers ont confirmé leurs départs;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Poirier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine le départ de Messieurs Martin Lapointe en

date du 13 septembre 2018, David-Olivier Guévremont en date du 1er octobre 2018 et Nicolas Chiasson en date du 6 août 2018;  
QUE le directeur du service sécurité incendie est autorisé à procéder aux étapes préliminaires à l'embauche de pompiers afin de respecter les conditions de la convention collective.

## **9. TRANSPORT**

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2018-10-251**

### **10.1. INSPECTIONS ET CARACTÉRISATIONS DE CINQ (5) INSTALLATIONS SEPTIQUES - MANDAT À LA COMPAGNIE LABORATOIRE MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité remet en question les rapports d'inspection et de caractérisation des installations septiques produits par le Groupe Hémisphères Inc.;

CONSIDÉRANT le litige existant dans le dossier suite aux problématiques majeures constatées dans la réalisation du mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Poirier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René-Carl Martin  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal mandate la compagnie Laboratoires de la Montérégie Inc. pour effectuer le service d'inspection et de caractérisation d'installation septique pour cinq (5) propriétés déterminées dans notre requête faite à Groupe Hémisphères Inc.

**2018-10-252**

### **10.2. BRIS DE CONDUITE D'EAU POTABLE BOULEVARD HURON ET ROUTE 116 - MANDAT AUX SERVICES JURIDIQUES DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville a procédé à l'installation d'un nouveau poteau à l'intersection du boulevard Huron et du boulevard Laurier le 18 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exécution des travaux il y a eu un bris majeur sur la conduite d'eau potable pour les équipements de la coopérative;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics de la municipalité a dû procéder à la réparation de la conduite d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déboursé la somme de 5 970.66 \$ pour la réparation;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative ne se considère aucunement responsable du bris d'aqueduc tel que mentionné dans un courriel daté du 25 septembre;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Ginette Gauvin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur René Poirier  
et résolu à l'unanimité :

DE mandater les services juridiques de la MRC des Maskoutains pour procéder aux recours juridiques à entreprendre envers la Coopérative d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville pour les dommages et déboursés suite au bris de conduite d'aqueduc du 18 juillet 2018.

**2018-10-253**

### **10.3. POSTES DE POMPAGE ET POSTE DE RECHLORATION - MANDAT D'OPÉRATION ET DE CONTRÔLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer d'opérer et de contrôler efficacement l'ensemble des équipements des postes de pompage et du poste de rechloration;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas le personnel qualifié actuellement pour effectuer ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à une demande d'offre de service;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Guy Chassé

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE mandater la firme Nordikeau pour le suivi des postes de pompage et du poste de rechloration selon les normes exigées;

D'accepter l'offre de service numéro 800000-001-7455 / Septembre 2018 au montant mensuel de 1 230 \$ plus les applicables;

QUE la durée du mandat est déterminée par la capacité du personnel qualifié de la municipalité à effectuer ces tâches.

**2018-10-254**

#### **10.4. RÉSEAU D'EAU POTABLE - MANDAT POUR LES PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder aux prélèvements et aux analyses sur le réseau d'eau potable conformément aux normes établies par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas le personnel qualifié actuellement pour effectuer ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à une demande d'offre de services;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Guy Chassé

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE mandater la compagnie BIOVET pour les prélèvements et les analyses du réseau d'eau potable selon les normes exigées;

D'accepter l'offre de service numéro 2018-EAU024 datée du 26 septembre 2018 au montant moyen mensuel de 441 \$ plus les taxes applicables;

QUE la durée du mandat est déterminée par la capacité du personnel qualifié de la municipalité à effectuer ces tâches.

#### **11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

##### **12.1. DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS SEPTEMBRE 2018**

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2018.

##### **12.2. DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DU CCU TENU LE 27 SEPTEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 27 septembre 2018.

**2018-10-255**



### **12.3. DÉROGATION MINEURE SYLVAIN BRODEUR - 3560 MONTÉE DU 4E RANG**

Demande de dérogation mineure DM-2018-09 présentée par Sylvain Brodeur pour le 3560 Montée du 4e rang, lot 2 366 841. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la superficie et la largeur projetées d'un lot. La superficie sera de 1045,1m<sup>2</sup> au lieu de 1500m<sup>2</sup> et la largeur sera de 22,86m au lieu de 25m.

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain et la superficie identique de plusieurs terrains dans la zone;

CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

CONSIDÉRANT QU'il existe des solutions conformes pour l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander que cette demande soit acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Poirier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Sylvain Brodeur pour le lot 2 366 841 situé au 3560 Montée du 4e rang.

## **13. LOISIRS ET CULTURE**

### **13.1. DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité des loisirs tenue le 26 septembre 2018.

**2018-10-256**

### **13.2. BIBLIOTHÈQUE - PARTAGE DE L'ACTIF - INVENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a mis fin à l'entente intermunicipale relative à la bibliothèque à la fin de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément à cette entente, un partage de l'actif de la bibliothèque a été convenu entre les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine conteste une partie de ce partage puisque ce dernier n'inclut pas l'inventaire des livres, documentaires et documents audionumériques achetés avec les budgets consentis par les deux municipalités pour l'opération de la bibliothèque de 2012 à 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces biens ont une valeur estimée à 31 205 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente, ces biens doivent également être partagés entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine encaissera le chèque reçu en guise de partage des actifs de la bibliothèque sous réserve de ses droits de contester le fait que les biens ci-devant mentionnés n'ont pas été partagés entre les parties, en contravention des clauses de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de s'entendre entre elles sur la valeur desdits biens et de finaliser le partage des actifs de la bibliothèque dans le respect des modalités de l'entente intermunicipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Cayer

**APPUYÉ DE :** Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Municipalité de Sante-Madeleine de verser une somme de 11 533,81 \$ à la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine en guise de partage de l'inventaire des livres, documentaires et documents audionumériques achetés avec les budgets consentis par les deux municipalités pour l'opération de la bibliothèque de 2012 à 2017;

D'informer la Municipalité de Sainte-Madeleine que la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine encaisse le chèque remis en guise de partage final des actifs de la bibliothèque sous réserve de ses droits de demander par voie judiciaire le partage de l'inventaire;

D'informer la Municipalité de Sainte-Madeleine que la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine ne conteste aucunement les autres modalités du partage des actifs établies entre les parties.

**2018-10-257**

### **13.3. ACTIVITÉS AUTOMNE 2018 - SIGNATURE DES ENTENTES**

CONSIDÉRANT QUE l'agente de loisirs, culture et vie communautaire a élaboré un programme pour les activités d'automne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des loisirs recommandent la programmation proposée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Guy Chassé

**APPUYÉ DE :** Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à signer les ententes et contrats de location pour les activités suivantes:

Productions Hipnoze Inc.

12 sessions - cours de danse Hip Hop

Manon Joyal

72 sessions - cours Cardio Abdo, Tabata et Zumba

Lison Leblanc

6 sessions - cours de Yoga Parents-enfants

Lison Leblanc

12 sessions- cours de Yoga

Carlos Santizo

12 sessions - cours de Karaté

Village Sainte-Madeleine

12 cours - Hockey balle (gymnase de l'école)

D'autoriser le paiement des frais relatifs aux ententes et contrat de location selon les termes et conditions.

### **14. VARIA**

### **15. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

MRC des Maskoutains - Procès-verbal séance ordinaire du conseil 11 juillet 2018

MRC des Maskoutains - Procès-verbal séance ordinaire du comité administratif 24 juillet 2018

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-10-258**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Cayer

**APPUYÉ DE :** Monsieur Pascal Daigneault  
et résolu à l'unanimité :

DE lever cette séance à 20 h 25.

---

**M. Gilles Carpentier, maire**

---

**Mme Lucie Paquette, directrice  
générale**